

Contrat territorial : l'union sacrée

Pas une signature n'a manqué. C'est ensemble que l'Etat, la Région, le Département, l'Université de Reims Champagne-Ardenne, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la Chambre d'Agriculture et la Délégation Régionale d'EDF ont signé en février dernier le Contrat territorial en faveur des Ardennes.



photo : Eugene Gebhardt

Une véritable union sacrée pour aider le département à sortir de la crise qu'il traverse depuis plusieurs années. Plus de 36 M€ mobilisés, parmi lesquels des fonds européens, pour un contrat de trois ans.

Les conclusions du diagnostic stratégique étaient sans appel : la réduction des effectifs salariés dans les secteurs d'activités traditionnels (sidérurgie, fonderie, métallurgie) n'a pas été compensée dans les Ardennes par le développement de l'emploi dans les autres secteurs, ni par l'émergence d'entreprises de haute technologie. La population,

dont le niveau de formation est globalement insuffisant, court le risque de ne pouvoir s'adapter aux nouvelles technologies et aux prochaines évolutions économiques. Malgré d'incontestables atouts liés à la qualité de sa main d'œuvre, à sa tradition industrielle ou à sa position géographique, le département des Ardennes paie encore au prix fort la brutale disparition de sa sidérurgie à la charnière des années 70 et 80. Trois grands axes ont été définis pour sortir de l'ornière : améliorer l'attractivité du territoire en valorisant les infrastructures et en amé-

liorant l'accueil des entreprises ; créer, autour du Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie (CRITT) du Moulin Le Blanc à Charleville, un pôle d'excellence industrielle et un réseau d'entreprises compétitives à haute valeur ajoutée ; accompagner enfin les entreprises du commerce, de l'artisanat ou de l'agriculture dans leur modernisation. En tout 19 actions précises dont certaines comme la mise en réseau des ORAC ou requalification des zones industrielles commencent à être mises en œuvre par la CCI.



Z.I DE TOURNES ET DONCHERY

Aménager pour accueillir

Jusqu'à présent, les Ardennes compensaient leur faiblesse quantitative et qualitative en matière d'offre foncière par une très forte réactivité comme en témoigne le succès de l'implantation d'Unilin à Bazeilles. Cependant, dans le contexte d'une compétition interrégionale féroce, notamment avec les voisins belges, cette réactivité n'est plus suffisante quand il s'agit d'être "pro-actif".

La jungle végétale qui couvre une quarantaine d'hectares sur la zone de Tournes (82 hectares dont 63 disponibles) et le fort dénivelé de la zone de Donchery

(80 hectares dont 42 disponibles) ne sont pas de nature à séduire des investisseurs potentiels qui veulent désormais des terrains prêts à l'emploi. Des travaux d'aménagement

vont prochainement débuter pour faire de ces zones des terrains propres à accueillir le plus rapidement possible des entreprises.

Menés par la CCI dans le cadre et l'esprit du Contrat Territorial, ces travaux viennent compléter le dispositif de prospection et de développement mis en place avec le Conseil général.

ORAC

Un coordinateur pour resserrer les liens

Le contrat territorial ne perd pas de temps. Dès juillet, la mise en réseau des six Opérations de Redynamisation du Commerce et de l'Artisanat (ORAC) qui couvrent la quasi-totalité du département des Ardennes va connaître un vrai démarrage avec l'embauche, pour au moins deux ans, d'un coordinateur basé à Charleville-Mézières.

"Il aura pour mission de mettre en commun les idées et les initiatives des animateurs, d'élaborer une action cohérente et une méthodologie identique, de centraliser les informations éparpillées" explique Dominique Courtat-Guitton, en charge de ce

dossier à la CCI, maître d'ouvrage de l'action avec la Chambre de métiers et de l'Artisanat.

L'une des premières tâches du coordinateur sera de développer les outils propres à la réalisation de sa mission. Un site Internet est apparu nécessaire à la "mutualisation des bonnes pratiques". En cours d'élaboration, il pourrait être lancé dès la rentrée prochaine. Une lettre d'information régulière viendra compléter le dispositif, confortant ainsi la volonté des financeurs (la CCI intervenant pour 25% dans le budget) de mettre à la disposition des publics toutes les informations concernant les ORAC ardennaises.

L'action prévoit également la mise en place d'un tableau de bord pour chaque ORAC pour mesurer précisément l'impact des opérations menées, notamment en matière d'emplois.

Contact CCI : Dominique Courtat-Guitton.
Tel. 03 24 56 62 46.
Mail : dcourtatguitton@ardennes.cci.fr

Création, transmission d'entreprises : vers un n° vert

1 351 rendez-vous individualisés et 117 réunions organisées, 193 entreprises suivies dans le cadre du dispositif d'aides "Envol", 389 stagiaires pour 17 sessions de formation : le réseau "encore informel mais qui fonctionne" tissé entre la Chambre de Commerce et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat n'a pas chômé en 2004 dans ses actions en faveur de la création et de la transmission d'entreprises, notamment les très petites entreprises de dix salariés au plus.

Dynamisée par le Contrat territorial, cette convergence se traduit en 2005 par la poursuite des actions engagées l'an dernier. Deux nouveautés s'y adjoindront. Durant le quatrième trimestre 2005, un numéro vert permettra à toute personne intéressée par une création, une reprise ou une transmission d'entreprise dans les Ardennes de disposer gratuitement d'un guichet unique "immatériel". Il regroupera tous les partenaires concernant les services, l'artisanat, et le commerce pour

délivrer toutes informations utiles. Enfin, une très importante campagne de communication pourrait débuter dès septembre prochain. L'important budget programmé (430.000€) nécessitera le lancement d'un appel d'offres qui pourrait être de niveau européen.

Contact CCI. Dominique Raviart.
Tel : 03 24 27 87 60.
Mail : draviart@ardennes.cci.fr